



Règlement officiel du concours :

## Concours de recettes d'enfants d'Action communautaire Enfants en santé

L'Action communautaire Enfants en santé (ACES Timmins-Misiway) en est à ce moment à son troisième thème, *Choisissons plus de légumes et de fruits*, qui encourage les enfants et les familles à faire des fruits et légumes une partie intégrante de chaque repas et collation. Ce concours est lancé pour encourager les enfants à participer à la préparation des repas et à faire des choix santé.

**En participant au concours, tous les participants acceptent de se conformer au présent Règlement.**

- 1) **Admissibilité.** Le concours de recettes d'enfant d'Action communautaire Enfants en santé est ouvert aux résidents de la ville de Timmins qui fréquentent l'école de la première à la huitième au début de la Période du concours et qui ne sont ni des employés ni des personnes qui résident avec un employé du Misiway Milopemahtesewin Community Health Centre (Misiway CHC) ou avec les juges du concours. Aucun achat n'est requis. Le concours est nul dans les autres villes.
- 2) **Période du concours.** Le Concours se déroule du 30 août 2017, à 00 h 01, HE, au 13 octobre 2017, à 16 h 00, HE (« Période du concours »).
- 3) **Comment participer.** Pour participer au Concours, les participants doivent soumettre une recette originale en utilisant le Formulaire de participation officiel fourni par ACES Timmins-Misiway, indiquer qu'ils souhaitent participer au Concours et fournir leurs coordonnées à l'ACES Timmins-Misiway pour lui permettre de communiquer avec eux s'ils gagnent.
- 4) **Évaluation des soumissions.** À la fin de la Période du concours, Misiway CHC sélectionnera les gagnants en fonction des critères d'évaluation décrits dans le Formulaire de participation officiel. Les gagnants seront avisés par courriel. Seuls les gagnants seront avisés. Si Misiway CHC n'a pas reçu de réponse d'un gagnant sélectionné dans un délai de deux semaines après que sa recette a été sélectionnée, ce gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son prix et un autre gagnant sera sélectionné. Misiway CHC n'accepte aucune responsabilité pour les réponses qui sont mal dirigées ou ne sont pas reçues en raison de filtres de courrier indésirable ou spam ou des problèmes techniques.
- 5) **Prix.** Un grand prix, un 2<sup>e</sup> et un 3<sup>e</sup> prix, et un prix de mention seront attribués dans chaque catégorie en fonction du nombre de soumissions admissibles. Les prix peuvent comprendre une partie ou la totalité des lots suivants : cartes-cadeaux, livres de cuisine, ustensiles de cuisine, et/ou tabliers. Les recettes gagnantes seront également affichées sur le site Web d'ACES Timmins-Misiway. Les prix doivent être acceptés tels qu'attribués et ne sont ni transférables ni échangeables contre de l'argent comptant. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues.
- 6) **Sites Web de tiers.** La publicité du Concours peut être effectuée par l'intermédiaire de sites Web tiers comme Facebook. Les participants doivent en tout temps se conformer aux conditions d'utilisation de ces sites Web tiers quand ils les utilisent pour participer au Concours. Ce concours n'est aucunement commandité, approuvé ni administré par ces sites Web tiers et n'est pas associé à eux.

- 7) **Responsabilité.** En soumettant une participation, les participants (ou, dans le cas d'un mineur, les parents ou tuteurs légaux du participant) dégagent ACES Timmins-Misiway et/ou Misiway CHC de toute responsabilité liée au Concours ou à la participation à toute activité liée au Concours ou, s'ils sont déclarés gagnants d'un prix, à l'utilisation ou au mauvais usage du prix. ACES Timmins-Misiway et/ou Misiway CHC n'assume aucune responsabilité à l'égard de tout problème technique ou défaillance de systèmes informatiques, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique ou de logiciel ou de non-réception en raison de problèmes techniques d'une soumission ou d'autres communications par ACES Timmins-Misiway.
- 8) **Publicité.** En soumettant une participation, le participant accorde à l'ACES Timmins-Misiway et/ou Misiway CHC une licence lui permettant de copier et d'utiliser sa soumission à son gré. En soumettant une participation, le participant consent à l'utilisation de son nom, de son âge, et/ou de son portrait dans toute publicité faite par ACES Timmins-Misiway et ses partenaires publicitaires, sans autre préavis ou rémunération.
- 9) **Conditions.** Si, pour une raison quelconque, le Concours ne peut être administré comme prévu, y compris, entre autres, en raison du nombre insuffisant de participants, d'une infection par un virus informatique, d'une altération, d'une fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause qui corrompt ou perturbe l'équité, l'intégrité ou la bonne marche du Concours, ou pour toute raison pour laquelle ACES Timmins-Misiway juge, à son seul gré, que le Concours n'atteint pas ses objectifs, ACES Timmins-Misiway peut annuler ou modifier le Concours ou y mettre fin. ACES Timmins-Misiway peut disqualifier tout participant qui (a) altère ou tente d'altérer le processus de participation ou le fonctionnement du Concours ou (b) viole le présent Règlement.

### **Décharge et consentement**

En cochant la case « J'accepte » et en signant et soumettant le Formulaire de participation officiel, j'atteste que moi, le parent ou le tuteur, ai lu et compris le Règlement du concours régissant le Concours de recettes d'enfant d'Action communautaire Enfants en santé et convient que moi et mon enfant respecterons le Règlement (décrit dans le présent Règlement officiel du concours et le Formulaire de participation officiel) et atteste que tous les renseignements contenus dans le Formulaire de participation officiel sont véridiques et exacts.

Moi, le parent ou le tuteur du mineur dont le nom figure sur le Formulaire de participation officiel, accepte qu'il participe au Concours de recettes d'enfant d'Action communautaire Enfants en santé. J'ai lu la présente décharge et consentement, et j'en comprends le contenu. Je comprends qu'en donnant ce consentement, je permets à l'ACES Timmins-Misiway et/ou Misiway CHC d'utiliser et de divulguer les renseignements personnels de mon enfant aux fins liées au présent Concours.

### **En cochant la case « J'accepte » et en signant et soumettant le Formulaire de participation officiel, vous attestez que :**

- a) vous avez lu et compris le Règlement officiel du concours;
- b) votre recette ou celle de votre enfant est une œuvre originale. Une œuvre originale est une recette originale qui a été créée légalement par vous ou votre enfant et dont l'utilisation, la modification ou la reproduction par ACES Timmins-Misiway et/ou Misiway CHC n'entraînera pas de réclamation de tierce partie pour violation de droits d'auteur, de marque de commerce ou de tout autre droit d'une

tierce partie ou de réclamation de tierce partie pour, entre autres, diffamation, atteinte à la vie privée ou rupture de contrat;

- c) vous avez obtenu toutes les autorisations, tous les consentements, licences ou autres approbations qui sont nécessaires ou appropriés pour la préparation ou l'utilisation de la recette de tous les membres de l'équipe et de toute tierce partie;
- d) vous dégagez ACES Timmins-Misiway et/ou Misiway CHC de toute responsabilité en rapport avec la participation au concours ou la préparation ou l'utilisation de la recette;
- e) vous convenez de garantir ACES et/ou Misiway CHC contre toute responsabilité et tous les frais raisonnables entraînés par une action, une réclamation ou une procédure entreprise par une tierce partie contre ACES et/ou Misiway CHC à cause de votre participation au concours, y compris en ce qui concerne la préparation ou l'utilisation de la recette; et
- f) vous accordez à l'ACES Timmins-Misiway et/ou Misiway CHC des droits illimités d'utilisation et de reproduction (y compris de copie et de modification) de votre recette à n'importe quelle fin, sans rémunération.

**Information sur la participation :**

- 1. Chaque participant peut soumettre plusieurs participations. Chaque soumission doit être accompagnée d'un Formulaire de participation officiel distinct. Les soumissions d'équipe sont autorisées, mais un seul Formulaire de participation officiel peut être utilisé et un seul prix sera attribué. Les participations peuvent être soumises par courriel au moyen du Formulaire de participation officiel en format PDF, ou par la poste ou en personne. Les soumissions peuvent être rédigées en anglais ou en français.
- 2. Votre Formulaire de participation officiel rempli doit accompagner votre soumission. Toutes les soumissions doivent porter une mention claire du nom de votre recette, du nom, de l'adresse postale et du numéro de téléphone du participant, et des coordonnées du parent et/ou tuteur légal, y compris l'adresse électronique.
- 3. Aucune soumission ne sera retournée. Toutes les soumissions deviennent la propriété exclusive d'ACES Timmins-Misiway et Misiway CHC.
- 4. Les soumissions doivent être reçues par Misiway CHC avant 16 h 00, HE, le 13 octobre 2017.
- 5. Information sur la soumission :

**Pour envoyer votre soumission par la poste ou par messagerie, veuillez utiliser l'adresse suivante :**

Concours de recettes d'enfant  
ACES  
Misiway Milopemahtesewin CHC  
130, avenue Wilson  
Timmins, ON P4N 2S9

**Pour envoyer votre soumission par courriel, veuillez utiliser l'adresse suivante :**  
mmizzau@misiway.ca